

**Appel à projets dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité**  
**(volet *Soutien aux projets structurants*)**

**Saint-Eustache, le 15 juillet 2020** – Dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants* du Fonds Régions et Ruralité (FRR), la MRC de Deux-Montagnes lance un appel à projets, destiné à soutenir des projets qui contribuent à améliorer l'attractivité et la compétitivité du territoire et à renforcer l'appartenance des citoyens à ce dernier.

Les projets déposés doivent répondre à l'une ou l'autre des orientations suivantes :

- La réalisation de mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire.
- La promotion et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise.
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et locaux.
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères, organismes du gouvernement ou d'autres partenaires.
- Le soutien au développement local.
- Le soutien aux municipalités locales.

L'aide financière prendra la forme d'une subvention non remboursable. Pour être admissible, la demande d'aide minimale au FRR doit être de 5 000 \$. L'aide accordée peut être complémentaire à d'autres aides financières.

Les municipalités, les organismes, incluant les coopératives, les OBNL et le conseil de bande du territoire sont invités à déposer leur projet au plus tard le **mercredi 30 septembre à 16 h 30**, à l'adresse suivante : [info@mrc2m.qc.ca](mailto:info@mrc2m.qc.ca). Les projets retenus seront entérinés par le conseil des maires du 25 novembre 2020. La Politique de soutien aux projets structurants ainsi que les orientations et les priorités d'intervention 2020-2021 sont accessibles à l'adresse suivante : [http://www.mrc2m.qc.ca/images/uploads/Politique\\_projets\\_structurants\\_FRR\\_2020\\_2021.pdf](http://www.mrc2m.qc.ca/images/uploads/Politique_projets_structurants_FRR_2020_2021.pdf)

Avant de déposer une demande de soutien aux projets structurants, les promoteurs **doivent avoir pris connaissance de la Politique de soutien aux projets structurants et communiquer avec le service de développement économique de la MRC afin de valider l'admissibilité de leur projet et d'obtenir le support nécessaire au cheminement de celui-ci**. Pour rejoindre le service de développement économique, les promoteurs pourront communiquer avec Yves-Cédric Koyo au 450 491-1818, poste 232 ou par courriel : [yckoyo@mrc2m.qc.ca](mailto:yckoyo@mrc2m.qc.ca).